

N° 1671. A. CONVENTION SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE. SIGNÉE À GENÈVE, LE 19 SEPTEMBRE 1949<sup>1</sup>

---

COMMUNICATION

*Reçue le :*

30 janvier 1996

DANEMARK

[TRADUCTION — TRANSLATION]

... Les files Féroé, aux termes de l'annexe 4 du chapitre 3 de la Convention, ont choisi les lettres "FO" comme signe distinctif à utiliser lors de la délivrance des certificats d'immatriculation sur leur territoire, à partir du 1er janvier 1996. "FO" sera utilisé lors de la délivrance des permis de conduire permis ultérieurement en 1996.

*Enregistré d'office le 30 janvier 1996.*

---

<sup>1</sup>Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 125, p. 3; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs n<sup>os</sup> 2 à 10, 12 à 14, 16 à 19, et 21, ainsi que l'annexe A des volumes 1252, 1324, 1551, 1709, 1719, 1724, 1727, 1745, 1772 et 1775.